

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Modificatif réglementant la circulation
Rue du Pays d'Oc

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu les demandes reçues en date du 9 mars et du 28 août 2023 de CDE SARL 14 avenue du Garric 15000 AURILLAC concernant les travaux d'enfouissement de la ligne HTA et BT Rue du Pays d'Oc à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu l'arrêté municipal en date du 13 mars 2023 qu'il convient de modifier,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : Il convient de modifier l'arrêté en date du 13 mars 2023 comme suit : A l'occasion des travaux d'enfouissement de la ligne HTA et BT Rue du Pays d'Oc à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera interdite sur cette voie au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les deux sens à compter du 11 septembre 2023 et pendant la durée des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la Société CDE SARL conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie,

M le Commandant de la Brigade Motorisée,

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

La communauté de communes Elan (service Ordures ménagères)

La Société CDE SARL

Fait et arrêté à Bessines, le 5 septembre 2023

La Maire,



Andrée BROUILLE